

RETRAITES COMPLEMENTAIRES
L'UPA appelle à une réouverture rapide des négociations

Ayant pris acte de la déclaration du Président de l'UNEDIC, l'UPA constate que celle-ci vise seulement à suspendre jusqu'à nouvel ordre le prélèvement par les ASSEDIC de la cotisation mensuelle ASF et ne concerne pas les entreprises de moins de 10 salariés dans la mesure où ces dernières sont soumises à un appel trimestriel de cotisations (soit au 15 avril 2001).

L'UPA invite donc l'ensemble des entreprises à maintenir l'inscription des cotisations ASF sur les feuilles de paie et à provisionner les montants correspondants.

Néanmoins cette situation d'attente est préjudiciable à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Il convient de reprendre les négociations sur les retraites complémentaires afin d'aboutir à un accord.

Cet accord devra fixer les paramètres permettant d'assurer la pérennité à moyen et long terme des régimes de retraite complémentaire. Le Conseil national de l'UPA rappelle qu'il n'est plus envisageable d'accroître les prélèvements ni de réduire le niveau des prestations de retraite. De ce fait, il considère que la durée de cotisation est le seul paramètre permettant à la fois de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et d'éviter de pénaliser les personnes qui ont commencé leur vie professionnelle de manière précoce. C'est sur cette base que les partenaires sociaux doivent trouver un terrain d'entente.

C'est pourquoi l'UPA lance un appel à l'ensemble des organisations syndicales pour qu'une nouvelle réunion de négociation puisse se tenir le plus rapidement possible. Il conviendra par ailleurs d'étendre la négociation au dossier des retraites dans sa globalité comme le prévoyait le relevé de décisions de la réunion des partenaires sociaux du 3 février 2000.